

GOUVERNEMENT WALLON

Écolo veut imposer un tiers de femmes

Après les collèges communaux, pourquoi ne pas imposer 30 % de femmes au gouvernement wallon, proposent les Verts.

● **Martial DUMONT**

Après des débats animés, c'est finalement à l'unanimité que, il y a quelques mois, le Parlement wallon avait adopté le décret imposant la présence d'au moins un tiers de membres de sexe différent dans les collèges communaux dès la prochaine législature.

C'est dans cette même logique de tendre vers la parité que le groupe Écolo vient de déposer une proposition de modification du décret qui régit la présence genrée au sein de l'exécutif régional.

« Actuellement, le décret impose la présence d'au moins une femme au sein du gouvernement, explique la députée Hélène Ryckmans. Nous proposons que les règles soient dès 2019 les mêmes que pour les exécutifs communaux : au moins un tiers de membres du gouvernement d'un sexe différent. »

Pour la parlementaire il est logique que la Région wallonne applique à elle-même ce qu'elle a imposé aux communes à l'unanimité du Parlement wallon. La même démarche sera entreprise concernant le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Déjà en règle

Si l'on observe le gouvernement actuel, on se rend compte que ce quota d'un tiers est déjà d'application puisque l'exécutif wallon compte 2 femmes pour 5 hommes.

Mais, justement, que pensent les deux représentantes féminines de l'exécutif wallon ?

La ministre cdH, Alda Greoli (également ministre à la Fédération Wallonie-Bruxelles), est assez mitigée sur la proposition.

« À titre personnel, la mesure me paraît potentiellement contre-pro-

ductive au sein d'un exécutif réduit et les deux gouvernements auxquels je participe sont mixtes de manière satisfaisante, constate-t-elle. Plus globalement, les quotas peuvent être nécessaires mais transitoires. Si des femmes hésitent aujourd'hui à s'investir en politique, c'est en raison des réalités quotidiennes. Ce sont les mentalités, l'éducation, les aménagements de carrière qui eux doivent évoluer durablement. »

La ministre MR, Valérie De Bue se dit par contre favorable à la proposition.

« Nous avons voté à l'unanimité le quota de 30 % dans les exécutifs communaux et provinciaux. Ce serait bien qu'on le fasse aussi au niveau du gouvernement. Les quotas sont un mal nécessaire. Je sais que certaines de mes collègues féminines estiment que ça renforce plutôt la discrimination, mais je ne vois pas d'alternative pour forcer l'évolution. Même si, effectivement, il faut aussi travailler de manière structurelle sur une meilleure répartition des tâches, notamment au sein de la famille, et sur l'éducation pour que la parité devienne, dans toute la société, quelque chose de naturel. » ■